

PLAN DE ZONAGE

PLANCHE 3.3

BOURE

Échelle : 1:20000ème	Modifications, délibérations : Adoption du 14 Avril 2007
Modifications approuvées n° 17 approuvées le 16 Mars 2010	Approuvée le 11 Mars 2008
Modifications n° 17 approuvées le 17 Mars 2014	Le 16 Mars 16, 2014
Modifications n° 17 approuvées le 17 Mars 2014	Le 16 Mars 16, 2014
Modifications n° 17 approuvées le 17 Mars 2014	Le 16 Mars 16, 2014

Légende

Parcelles

Zone et son identifiant

Marge de recul

Servitudes de grande servitude - article L. 1525-2 du Code de l'urbanisme

Actes de réhabilitation sociale et de réhabilitation de l'habitat

Secteur de renouvellement urbain

Emplacements réservés

Zones humides (recensement effectué dans le cadre du SAGE Maine)

Zones inondables

Espaces boisés classés au titre de l'article L. 100-1 du Code de l'urbanisme

Boisements et forêts à préserver au titre de l'article L. 102-1, 7° du Code de l'urbanisme

Site archéologique et son degré de protection

Pratiquée soumise au titre de l'article L. 102-1, 7° du Code de l'urbanisme

Les constructions nouvelles sont soumises au permis de construire

Protection des lagunages

Emplacements réservés

Nombres	Désignations	Bénéficiaire
①	Extension du terrain de sport	Commune
②	Construction d'un bâtiment d'habitat individuel	Commune
③	Construction d'un bâtiment d'habitat individuel	Commune
④	Extension de la station d'épuration	Commune
⑤	Accès aux bâtiments	Commune
⑥	Construction d'un bâtiment d'habitat individuel	Commune
⑦	Développement de la zone ZAU	Commune
⑧	Aménagement du centre de la commune	Commune
⑨	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑩	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑪	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑫	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑬	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑭	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑮	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑯	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑰	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑱	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑲	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑳	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉑	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉒	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉓	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉔	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉕	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉖	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉗	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉘	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉙	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉚	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉛	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉜	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉝	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉞	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉟	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊱	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊲	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊳	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊴	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊵	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊶	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊷	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊸	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊹	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊺	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊻	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊼	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊽	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊾	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊿	Aménagement de la zone ZAU	Commune

Le Droit de Préemption Urbain concerne l'ensemble des zones U. 1 AU et 2 AU.

Planche 3.1

Planche 3.3

Planche 3.2

